



DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

La commune de Chimilin n'est pas à l'abri de la survenue d'un événement exceptionnel mettant en danger la population.

La sécurité des habitants de Chimilin est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale. A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement majeur.

Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde qui permet d'assurer la sauvegarde et la protection des personnes en cas de crise.

Le maire

Robert ARBARETAZ

LES RISQUES MAJEURS

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- Une faible fréquence
- Une forte gravité (Nombreuses victimes, dommages importants pour les biens et/ou l'environnement)

On peut regrouper les risques majeurs en deux familles :

- Les risques naturels, liés à un phénomène d'origine naturelle : inondation, avalanche, intempéries, volcanisme,...
- Les risques technologiques, liés à l'activité humaine : rupture de barrage, industriel, Transport de Matières Dangereuses, nucléaire,....



SOMMAIRE

Les consignes générales de sécurité	2
Le risque inondation	3
Les phénomènes climatiques	3
Le risque sismique	4
Le risque mouvement de terrain	4
Le risque Transport de Matière Dangereuse – TMD	5
L'alerte – Contacts utiles	6



Les consignes générales de sécurité

Le Plan Communal de Sauvegarde - PCS

La commune de Chimilin a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde.

Le PCS est un dispositif opérationnel (s'inscrivant dans le dispositif ORSEC - Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile), à l'échelon local destiné à faire face à d'éventuelles situations de crise. Il permet, en organisant les moyens humains et matériels de la commune et en prévoyant l'articulation avec les services de secours, de garantir la protection de la population, des biens et de l'environnement.

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté - PPMS - de l'école publique primaire de Chimilin

Elaboré par le chef d'établissement, le PPMS est une organisation interne à l'établissement scolaire permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours.

En cas d'alerte, vous devez, sauf ordre contraire des autorités :



Vous mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche



Ecouter la radio - France Bleu Isère 99.1 FM



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école. Ils sont pris en charge par les professeurs qui connaissent les consignes et mettent les enfants en sécurité



Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence absolue.



Couper le gaz et l'électricité

Attendre les consignes des autorités

Conduite à tenir en cas de mise à l'abri



Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche



Fermer les fenêtres, arrêter la ventilation, boucher les aérations



Ne pas fumer, veiller à éteindre toute flamme

Conduite à tenir en cas d'évacuation



Fermer les réseaux de gaz, d'eau, d'électricité et chauffage

Prendre l'indispensable : vêtements de rechange, nécessaire de toilette, médicaments indispensables, papiers personnels

Fermer le logement à clé



Le risque inondation

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

On distingue 3 types d'inondation :

La montée lente des eaux en région de plaine

- Par débordement d'un cours d'eau.
- Par remontée de la nappe phréatique.

La formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes.

Le ruissellement pluvial renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturales limitant l'infiltration des précipitations.

Consignes générales



Consignes spécifiques



Fermer portes, fenêtres, soupiraux, aérations



Se réfugier en hauteur avec une réserve d'eau potable



Ne pas s'engager sur une route inondée



Les phénomènes climatiques

Tempête

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression. De cette confrontation naissent notamment des vents pouvant être très violents.

Chutes de neige

Des chutes de neige abondantes peuvent bloquer la circulation et dépasser les capacités de déneigement du village et des services de l'Etat ou du Conseil général.

Consignes générales



Consignes spécifiques



Eviter de se déplacer



Débrancher les appareils électriques

Le saviez-vous?

Météo France diffuse chaque jour une carte de vigilance météo pour la journée consultable sur le site de météo France : www.meteo.fr (Elle est également disponible sur le serveur vocal : 0 892 68 02 38 (payant) et elle est diffusée par les médias).

Il existe également une carte de vigilance crues, fondée sur les mêmes principes que la vigilance météorologique. Cette carte est disponible sur Internet : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr



Le risque sismique

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface. C'est une manifestation de la tectonique des plaques.

Un zonage sismique de la France selon cinq zones a été élaboré à partir de l'étude de 7600 séismes (décret du 14 mai 1991). Ce classement est réalisé à l'échelle du canton.

- zone 0 : sismicité négligeable
- zone Ia : sismicité très faible
- **zone Ib : sismicité faible**
- zone II : sismicité moyenne
- zone III : sismicité forte

La commune de Chimilin est située en zone 1b.

Consignes générales



Consignes spécifiques

Pendant la première secousse



- A l'intérieur : Se mettre à l'abri près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides



- A l'extérieur : S'éloigner le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension



- En voiture : S'arrêter et conserver sa ceinture attachée jusqu'à ce que la secousse se soit arrêtée.

Après la première secousse

Se méfier des répliques



Après un **séisme important**, évacuez les bâtiments par les escaliers



Le risque mouvement de terrain

Les mouvements de terrain concernent l'ensemble des déplacements du sol et du sous-sol, qu'ils soient d'origine naturelle (fortes pluies, érosion) ou occasionnés par l'homme (déboisement, travaux).

Les mouvements de terrain peuvent se traduire de diverses manières :

- Glissement de terrain,
- Coulées boueuses,
- Chute de pierres,
- Effondrement et suffusion (entraînement des particules les plus fines du sol, engendrant des vides)

Consignes spécifiques



Eloignez-vous de la zone dangereuse



Le risque Transport de Matières Dangereuses TMD

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter **un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement.**

Elle peut être:

- Inflammable,
- Toxique,
- Gazeuse,
- Explosive,
- Corrosive,
- Radioactive,
- Infectieuse.

La commune de Chimilin est exposée au TMD par transport routier.

Consignes générales



Consignes spécifiques



Fermer les fenêtres, arrêter la ventilation, boucher les aérations

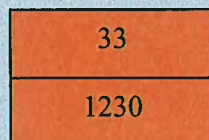


Ne pas fumer, veiller à éviter toute flamme ou étincelle (pour éviter l'explosion)

Le saviez-vous?

Un poids lourd transportant une matière dangereuse possède une signalisation à l'avant et à l'arrière du véhicule permettant d'identifier de quelle matière il s'agit.

Lorsque l'on est témoin d'un accident de ce type, si possible, communiquer ces informations aux services de secours :



← Code de danger

← Code matière

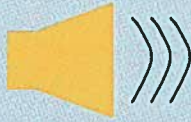


Pictogrammes

← Ces pictogrammes symbolisent de façon visuelle le danger associé à la matière transportée.



Les moyens d'alerte



Le haut parleur mobile



Le porte à porte



Les médias : radios,
TV,

Contacts Utiles

Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15 ou 112

Police : 17 ou 112

Mairie : 04-76-31-63-62

Météo France : 08-92-68-02-38 (Prévisions pour l'Isère)

Radio France Bleu Isère : 99.1 FM